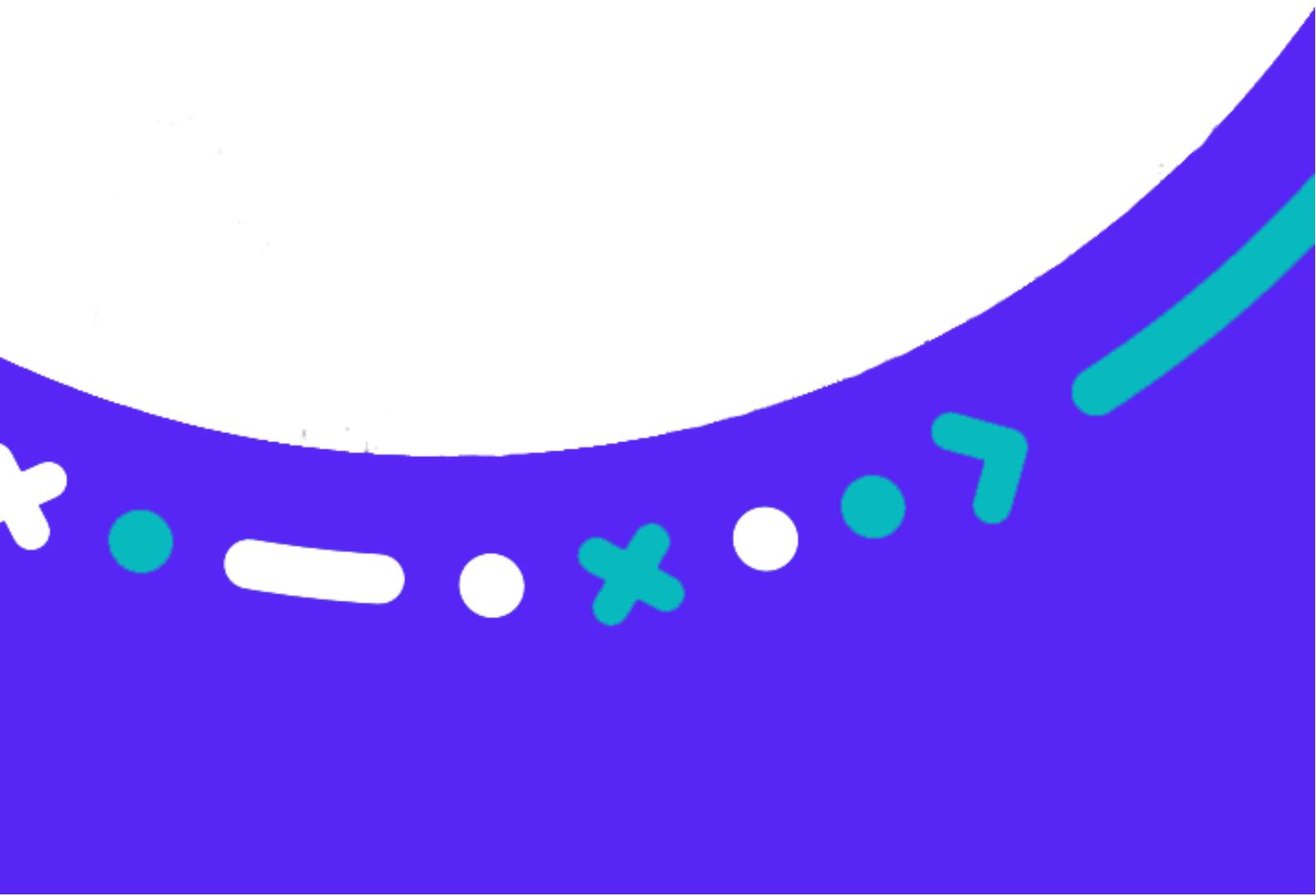




Fédération Française
EPGV
COMITÉ DÉPARTEMENTAL
GIRONDE

**PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE DU 13/11/2021
SAINT GERMAIN DE LA RIVIERE**



SOMMAIRE

3 - PREAMBULE

5 - RATIFICATION DE LA NOMINATION DE LA PRESIDENTE – OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

6 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 DECEMBRE 2020

7 - RAPPORT D'ACTIVITES 2020-2021

8 - RAPPORT FINANCIER 2020-2021

10 - ELECTIONS

11 - LES PRIORITES 2021-2022

15 - BUDGET 2021-2022

17 - PART DEPARTEMENTALE 2022-2023 ET BUDGET EN GRANDES MASSES 2022-2023

19 - LES CLUBS ONT LA PAROLE

22 - MISE A L'HONNEUR – TIRAGE AU SORT

22 - CLÔTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

23 – ANNEXE DOCUMENTS COMPTABLES

PREAMBULE

A la demande du Comité Directeur, Régine JOANNES, Secrétaire Générale du Comité, est garante du respect de l'ordre du jour et de l'horaire.

Elle vous demande d'excuser le quart d'heure de retard puis elle communique quelques informations relatives à l'organisation de la journée et demande aux clubs présents de bien vouloir vérifier la concordance entre le nombre de voix et le nombre de bulletins de vote dans l'enveloppe remise à l'émargement.

L'Assemblée Générale de décembre 2020 ayant donné quitus au CODIR du CODEP pour élire sa Présidente, Martine BURGEL, désignée lors du CODIR du 18 Décembre 2020, a assuré ce poste depuis cette date.

L'Assemblée Générale réunie ce jour est appelée à ratifier sa nomination, par vote à bulletin secret.

Bernard BOULANGER, membre de la Commission Electorale de la Fédération, explique les modalités du vote, 8 assesseurs le rejoignent.

Durant le dépouillement du vote, la parole est donnée aux personnalités et aux partenaires présents :

Jean GALAND, Maire de Lalande de Fronsac

En tant que Maire de Lalande de Fronsac et Vice-Président du Département, « *il est très heureux d'accueillir notre Assemblée et demande d'excuser Madame Marie-Françoise REGIS, Présidente de la CDC du Fronsadais prise par d'autres obligations.* » Il demande à Colette NORMAND, Présidente du club de Lalande de Fronsac de le rejoindre. Il la remercie ainsi que les bénévoles du club pour leur investissement. Il nous souhaite une « *Assemblée réussie, un moment de convivialité et de lien social entre tous les participants* ».

Colette NORMAND, Présidente du Club de Lalande de Fronsac

Colette souhaite la bienvenue à tout le monde. « *Le club de gym de Lalande existe depuis 1985 avec 3 animateurs qui proposent 4 heures de gym par semaine adressées aux adultes et aux seniors. Des ateliers ASEPT sont également proposés. Actuellement, le club compte 75 adhérents contre 105 en 2019 et 50 seulement en 2020, le COVID étant passé par là* ».

Jean-Louis LACHAUD, délégué du Comité Régional Nouvelle-Aquitaine

Nouvellement élu, après avoir été personne ressource, il remercie Martine BURGEL de lui avoir passé le relais au sein de la Commission Relations extérieures. Il présente le COREG et ses missions : former, dynamiser le territoire et représenter la Fédération. Il fait un focus sur la formation et notamment sur le Fonds National Européen (FNE) qui permet la prise en charge financière des formations des animateurs. Les dossiers sont à déposer avant le 30 novembre 2021. Katia JIMENEZ et Myrthis FLAMBEAUX sont là pour aider à monter ces dossiers. Il encourage les clubs présents à monter ces dossiers rapidement.

Deuxième focus sur les formations des dirigeants proposées par le COREG : « *Mon club en 2022* » avec la diffusion programmée du film promotionnel et « *Assoconnect* ».

La certification « *Qualiopi* » obtenue par le COREG permet d'obtenir des fonds mais c'est surtout une reconnaissance de la qualité des formations.

Anaïs THIBEAUD, GEVEDIT

GEVEDIT est la centrale d'achat de la Fédération. « *Nous sommes à vos côtés pour vous conseiller. Ça a été très compliqué pour nous, comme pour vous, durant la crise du COVID mais nous sommes toujours là ! N'hésitez pas à nous appeler !* ».

Stéphanie DUBOIS, VVF

Commerciale Régionale sur le grand Sud-Ouest, basée dans le 33. Elle présente les différentes options de séjours avec « *plus de 100 destinations pour des groupes à partir de 10 personnes,*

avec 5 % de remise et la gratuité des frais de dossiers. En individuel : jusqu'à 25 % de remise pour partir en famille, entre amis ».

Joël MALE, HOTANSA

3 destinations sont proposées : la principauté d'Andorre, la Costa Brava et le Roussillon. Formule mise en place pour accompagner les clubs dans l'organisation de séjours.

PERSONNES EXCUSEES :

Marie-Noëlle NIVEAU, déléguée fédérale et Catherine BROCHARD, Présidente du CDOS, toutes deux empêchées au dernier moment (maladie).

Régine JOANNES fait ensuite appel à candidature pour le CODIR du CODEP et rappelle les modalités de vote à main levée et à bulletin secret.

QUORUM

L'article 9.4 des statuts du Comité stipule : *« l'Assemblée Générale peut valablement délibérer si au moins 15 % des membres actifs sont présents physiquement et au moins 50 % des voix des membres actifs sont représentées. »*

Ce jour :

- 61 clubs sont présents physiquement sur les 181 clubs affiliés, soit 34%
- 393 voix correspondent aux clubs présents et représentés, sur les 578 correspondant aux 181 clubs affiliés, soit 68% des voix

Le Quorum est atteint. L'Assemblée Générale peut valablement délibérer.
La Majorité absolue est de 197 voix.

RATIFICATION DE LA NOMINATION DE LA PRESIDENTE – RESULTAT DES VOTES

Martine BURGEL est élue Présidente par l'Assemblée Générale avec 391 voix POUR.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Discours de la Présidente

« *Merci à tous pour votre confiance. Bienvenue à cette assemblée générale 2021. Enfin on se retrouve en présentiel, c'est un privilège dont on mesure les mérites, j'espère que nous allons en profiter pleinement.*

*Je voudrais commencer par remercier l'association qui nous accueille, **Lalande de Fronsac** et sa présidente **Colette NORMAND**, grâce à qui nous sommes ici aujourd'hui. Je remercie également le maire pour sa présence aujourd'hui.*

Je souhaite également remercier les personnes ressources du CODEP EPGV 33 toujours prêtes à répondre à nos sollicitations, ils sont présents aujourd'hui :

Monique ARNAUD

Bernard BOULANGER

Christian CHARTIER

Dominique DAUGEY

Michèle PALIS

Roland PREHEMBAUD

Cécile OUARY

J'accueille avec le même plaisir nos fidèles partenaires : GEVEDIT, VVF, HOTANSA.

Merci également à Jean-Louis LACHAUD qui représente le COREG Nouvelle-Aquitaine.

Votre présence nombreuse ce matin témoigne de votre fidélité au CODEP 33. J'espère que cette rencontre annuelle qu'est l'Assemblée Générale sera l'occasion pour nous et pour vous de communiquer entre nous.

Comme annoncé dans le dossier préparatoire, nous avons de bonnes raisons d'envisager positivement l'avenir de nos clubs.

*Les chiffres en témoignent : à ce jour, **10 000 licences** sont arrivées au CODEP (en 2019, à la même date, nous en avons 7 000, en 2020 : 4 500). Cela montre l'envie de nos adhérents de recommencer la gym. Bravo ! parce que vous les accueillez malgré les restrictions imposées. Parmi les solutions possibles, il y a l'utilisation de l'extérieur, l'évolution des comportements suite à la crise font que nos adhérents y sont beaucoup plus favorables. C'est le moment d'utiliser cette appétence pour leur proposer des activités dehors.*

La nécessité d'équilibrer le nombre de participants par séance s'impose également.

N'oubliez pas de consulter les clubs voisins pour éventuellement mutualiser certains cours, certaines salles... aujourd'hui, je voudrais saluer deux clubs Saint Aignan et Fronsac qui se sont associés et font des choses ensemble. Cette mutualisation de petits clubs, c'est être plus forts.

Sachez que nos actions prioritaires convergent toutes vers l'accompagnement de vos clubs afin de vous aider à pérenniser vos associations en fidélisant et en recrutant de nouveaux acteurs (licenciés, animateurs et dirigeants).

S'il fallait des preuves de cette volonté, je commencerai par annoncer l'arrivée d'une nouvelle collaboratrice salariée au CODEP : Laura DUPUY, embauchée d'une part, pour remplacer Nadège CALMELS et, d'autre part, pour accompagner Laura BOISROND dans ses missions de Conseillère de Développement.

Embauchée à temps plein sur 12 mois (Nadège travaillait 24h/semaine sur 8 mois), cela représente un gros effort financier pour le CODEP, nous puisons dans nos réserves, mais après

*tout, les réserves sont faites pour ça, pour absorber un épisode difficile, **nous investissons pour l'avenir de vos clubs.***

L'année passée, nous étions face à nos écrans ; cette année, nous sommes ensemble, soyons positifs, profitons les uns des autres. Nous avons organisé cette AG en combinant les temps institutionnels incontournables, avec des espaces de convivialité, de plaisir et de partages. Je vous souhaite une très belle journée ! »

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 DECEMBRE 2020

En l'absence de remarques et de questions, le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2020 est soumis à l'approbation.

L'Assemblée Générale approuve-t-elle le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2020 ?

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité

RAPPORT D'ACTIVITES 2020-2021

Régine JOANNES, Secrétaire Générale, présente ce rapport.

Malgré une saison particulière, le CODEP s'est organisé pour être présent auprès des clubs et des éducateurs sportifs :

- des permanences, en alternance entre présentiel et télétravail pour les 4 salariées, ont été assurées. Ces salariées ont pu répondre 5 jours sur 5 à vos mails et appels téléphoniques.
- les rencontres proposées avec les dirigeants ont été maintenues sous forme de visioconférences.
- accompagnement à l'élaboration du dossier PSF : 11 clubs ont participé à ces rencontres et 10 clubs ont bénéficié de cette subvention.
- les stages proposés pour les éducateurs sportifs ont été soit annulés soit remplacés sous une autre forme. Le CODEP a suivi les besoins en ajoutant des stages en milieu extérieur pour répondre aux préconisations sanitaires en vigueur.
- la Convention GV a eu lieu en visioconférence. 48 participants ont pu profiter d'un temps d'activité physique « ensemble mais chacun chez soi ».
- deux phonings ont été réalisés afin de joindre TOUS les clubs pour anticiper des besoins éventuels.
- démarrage du réseau APA (Activité Physique Adaptée) en organisant une visioconférence pour diffuser l'information, recenser les séances et créer un temps de regroupement.
- création du « Club Vitalité GV 33 » en janvier 2021 pour une aide nouvelle aux clubs et aux éducateurs sportifs.
- annulation de l'augmentation de la part départementale, prise en charge de 25 % de l'affiliation 2022-2023, augmentation de la ligne budgétaire « Aide aux clubs » pour répondre aux clubs en difficulté.

Tout comme pour les clubs, cette crise a impacté le fonctionnement du Comité. Nous remercions les dirigeants et éducateurs sportifs, les membres du Comité Directeur, des commissions et des groupes de travail qui ont œuvré pour ces résultats en participant à toutes ces actions.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020-2021

En l'absence de remarques et de questions, le rapport d'activités 2020-2021 est soumis à l'approbation.

L'Assemblée Générale approuve-t-elle le rapport d'activités 2020-2021 ?

Le rapport d'activités 2020-2021 est adopté à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER 2020-2021

Les documents comptables sont annexés à ce procès-verbal.

Marie-Andrée CHAMBON, Trésorière et Françoise LAVAUD, Trésorière Adjointe, présentent ce rapport.

Compte de résultat 2020-2021

Le compte de résultat 2020-2021 fait ressortir un déficit de 31 383 €. Toutefois, le prévisionnel était à - 43 000 €.

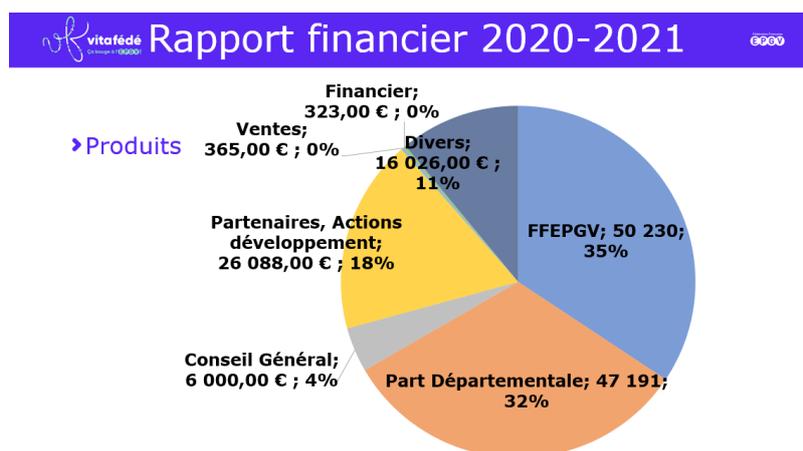
Après réaffectation de ce résultat négatif, le CODEP aura 265 000 € de réserve.

Les produits :

Le total des produits s'élève à 157 982 €.

Il est inférieur au prévisionnel du fait de l'annulation d'animations, de la diminution de la subvention fédérale AFPT de 40 %, et le plus important, de la baisse du nombre de licenciés : 11 120 licences en 2020-2021 contre 21 255 en 2019-2020 soit - 47,4 % qui représentent - 73 695 €.

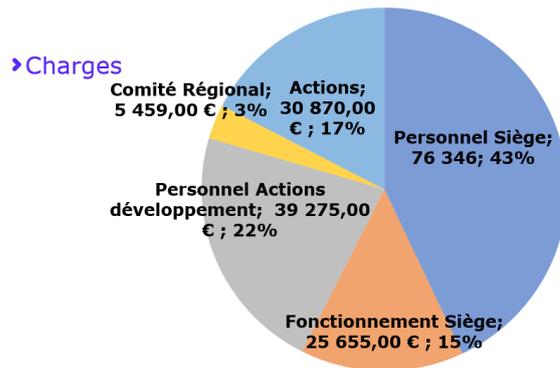
Le maintien des ateliers ASEPT a permis de compenser en partie cette perte de recettes.



Les charges :

Le total des charges s'élève à 189 365 €.

Il est inférieur au prévisionnel du fait de l'annulation de certaines animations (et donc des salaires des éducateurs sportifs, des locations de salles...) et des événements, du recrutement d'un seul contrat pro au lieu de deux pour le remplacement de la Conseillère de Développement durant son congé maternité.



RAPPORT DE LA VERIFICATRICE AUX COMPTES

Dominique DAUGEY, Vérificatrice aux Comptes du Comité, présente ce rapport.

« J'ai l'honneur de vous rendre compte de mon mandat en tant que Vérificatrice aux Comptes du Comité Départemental de Gymnastique Volontaire de la Gironde concernant l'exercice allant du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021. Le compte de résultat de cet exercice fait apparaître un déficit de 31 382,76 € contre un excédent de 11 458,83 € l'année précédente. Le montant total du bilan est de 349 191,31 €. Les pièces et documents justificatifs demandés ont été mis à ma disposition lors de mon contrôle effectué le 09 octobre 2021. Aussi, je vous engage, Mesdames et Messieurs, à approuver les comptes qui vous sont présentés que nous certifions réguliers et sincères. »

A titre personnel, Dominique DAUGEY précise que c'est son dernier mandat. « J'ai pris plaisir et j'ai été honorée de travailler avec toutes les personnes du CODEP, notamment Marilys et Marie-Andrée, Annie les années passées. Je souhaite autant de plaisir à mon ou mes successeurs. Merci. »

APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 2020-2021

Après avoir entendu le rapport de la Vérificatrice aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve-t-elle le Compte de Résultat et le Bilan de l'exercice 2020-2021 tels qu'ils viennent de lui être présentés ?

Donne-t-elle quitus aux membres du Comité Directeur de leur gestion au cours de cette période ?

Après affectation du résultat, le montant des fonds propres du Comité s'élèvera à 264 995,14 €.

Le rapport financier 2020-2021 est approuvé à l'unanimité.

ELECTIONS

Plusieurs élections sont prévues ce jour :

➤ **L'élection de la candidate au Comité Directeur**

Est candidate : Martine CAPDEPUY

➤ **L'élection des délégués départementaux et de leurs suppléants à l'Assemblée Générale Régionale et à l'Assemblée Générale Fédérale**

Ces délégués départementaux sont désignés par le Comité Directeur et l'Assemblée Générale approuve ou non ces choix.

Le Comité Directeur départemental vous propose les candidatures suivantes :

- **pour l'Assemblée Générale Régionale du 27 novembre 2021**: Régine JOANNES et Catherine BROCHARD, respectivement Déléguée Départementale et Suppléante
- **pour l'Assemblée Générale Fédérale du 11 décembre 2021 sont élues** : Martine BURGEL et Catherine BROCHARD, respectivement Déléguée Départementale et Suppléante

➤ **L'élections des Vérificateurs aux comptes**

Sont candidats : Anne GALLOWAY et Jean-Louis SAINT-MARTIN

RESULTAT DES ELECTIONS :

Avant de proclamer les résultats Bernard BOULANGER précise :

- le nombre de bulletins dépouillés : 393
- le nombre de bulletins nuls : 0
- le nombre de suffrages exprimés : 393

Pour être élu, un candidat doit avoir au moins 197 voix.

- Martine CAPDEPUY est élue au Comité Directeur.**
- Régine JOANNES et Catherine BROCHARD sont élues respectivement déléguée et suppléante à l'Assemblée Générale Régionale.**
- Martine BURGEL et Catherine BROCHARD sont élues respectivement déléguée et suppléante à l'Assemblée Générale Fédérale.**
- Anne GALLOWAY et Jean-Louis SAINT-MARTIN sont élus Vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2021-2022.**

LES PRIORITES 2021-2022

Avant la présentation de ces priorités, Martine BURGEL prend la parole pour présenter les salariées, leurs fonctions et leurs missions.

LES ANIMATIONS DEPARTEMENTALES

La parole est donnée à :

Commission Accompagnement des Dirigeants : Elisabeth ROUYE et Evelyne OMPRARET

Cette commission est composée de 6 élues, 2 salariées et 2 personnes ressource qui sont Dirigeantes de clubs.

Problématique remontée : la relève du dirigeant

Actions prioritaires pour 2021-2022 : Aider les clubs au recrutement de dirigeants, accueillir les nouveaux dirigeants, poursuivre le Label Qualité Club Sport Santé et organiser des rencontres.

Action mise en place pour le recrutement de nouveaux dirigeants : création d'une newsletter adressée par le CODEP directement aux licenciés pour informer, « dédramatiser » les fonctions du dirigeant et les inviter à des temps de rencontre : visioconférences (décembre 2021 et février 2022) et Convention GV (janvier 2022).

Le CODEP peut également être présent aux AG des clubs pour aider à ce recrutement.

Témoignage de Evelyne OMPRARET

Présidente du club de Blanquefort avec 600 licenciés pendant 20 ans. L'équipe qui a pris la suite a décidé d'arrêter au bout de 4 ans pendant la période de crise sanitaire. Malgré les recherches parmi les adhérents, personne ne voulait prendre la relève. Le CODEP a été contacté pour participer à l'AG du club et expliquer les conséquences et notamment la disparition de l'association si personne ne se présentait. Cela a réveillé les consciences, et à la fin de l'AG, une nouvelle équipe s'est présentée. « Le CODEP est là pour vous aider, n'hésitez pas à faire appel à lui ! »

Accueillir les nouveaux dirigeants : mise à jour des fichiers du CODEP pour identifier ces nouveaux dirigeants et les accompagner dans leurs nouvelles fonctions notamment en programmant des rencontres.

Problématique remontée : la communication au sein des associations

Ce thème a donc été retenu pour les « Journées des Dirigeants » avec un focus sur la construction du site internet et la communication interne.

Question d'un club : *Qu'est-ce que vous entendez par « communication interne » ?*

Réponse : *C'est la communication entre les dirigeants et les licenciés.*

La vidéo promotionnelle du COREG pour la formation des dirigeants est diffusée à la suite de l'intervention d'Elisabeth ROUYE. Avant celle-ci, il est précisé que Roland PREHEMBAUD est présent pour répondre à toute question. Aucune question n'est posée.

Commission Accompagnement des Animateurs : Laura BOISROND

Cette commission organise des animations territoriales pour les éducateurs sportifs. Elle les accompagne dans leur vie professionnelle (information sur leurs droits et devoirs en tant que salariés, recherche d'heures d'animation, aide à la création de séance...). Elle a également un rôle de recrutement et de fidélisation.

L'objectif commun de chacune des rencontres organisées est de fédérer et fidéliser les éducateurs sportifs GV.

Chaque rencontre a également des objectifs spécifiques : découvrir et faire vivre des activités, enrichir les séances GV, faire connaître l'EPGV et le CODEP, favoriser les échanges entre éducateurs sportifs, intégrer les nouveaux diplômés au réseau, générer une dynamique d'échanges et d'entraide avec la création d'un réseau.

Pour la saison 2021-2022, 7 stages sont proposés :

Journée de rentrée

« GV Camp' » (septembre 2021)

Objectifs :

- découvrir des activités
- informer sur les formations avec la présence du COREG
- favoriser les échanges entre éducateurs sportifs

Rencontres cohésion (nouveau)

« Journée de cohésion » (octobre 2021)

Objectifs :

- faire se rencontrer les stagiaires CQP et les éducateurs sportifs en poste
- intégrer les nouveaux éducateurs sportifs au réseau EPGV
- informer sur le CODEP et ses actions
- enrichir les séances GV

« Journée des animateurs » (mai 2022)

Objectifs :

- informer les éducateurs sportifs sur leurs droits et leurs devoirs de salariés
- favoriser les échanges
- faire vivre des activités et enrichir les séances GV

Stages Découverte

« Yagalates » et « Tai Chi » (décembre 2021 et mars 2022)

Objectifs :

- faire découvrir des activités
- enrichir les séances GV

Stages Réseau

« Le projet APA : Quésako ? » et « Mettre en place un projet APA dans son club » (novembre 2021 et février 2022)

Objectif :

- créer une dynamique de développement, d'échanges et d'entraide sur 1 public ou 1 activité en particulier.

La participation des éducateurs sportifs à ces rencontres apporte :

Aux clubs :

- un enrichissement des séances GV, ce qui peut générer de nouvelles activités et amener de nouveaux adhérents.
- une implication des éducateurs sportifs dans le développement de l'association.

Aux éducateurs sportifs :

- une remise en question en sortant de leur zone de confort et de leur routine d'animation.

Ces animations territoriales (qui permettent de faire vivre, fédérer et fidéliser le réseau des éducateurs sportifs) sont complémentaires des formations régionales qui, elles, permettent de monter en compétences.

Question d'un club (Denise MONTOBIO) : *En ce qui concerne les formations régionales, pourquoi y a-t-il une si grande différence de prix quand c'est pris en charge et quand c'est payé par l'association ?*

Réponse : *deux tarifs différents :*

- *coût plus faible de la formation quand celle-ci n'est pas prise en charge par l'AFDAS pour permettre tout de même à l'éducateur sportif de se former (aide financière du COREG).*
- *coût réel de la formation quand celle-ci est prise en charge par l'AFDAS.*

Intervention de la Trésorière du COREG : *La majorité des formations est prise en charge par l'AFDAS.*

Remarque (Valérie ROUCAYROL) : *Le salariat n'est pas généralisé ni systématique, ce qui prive les éducateurs sportifs de formation. Beaucoup d'associations font appel à des auto entrepreneurs.*

Réponse : *Il existe des aides pour les auto entrepreneurs et les bénévoles. Le CODEP a une petite enveloppe pour aider dans ces cas-là mais la majorité des associations a des éducateurs sportifs salariés.*

Commission Pleine Nature : Philippe DESPEREZ

« Le CODEP organise depuis plus de 40 ans des activités de pleine nature à destination de l'ensemble des licenciés du département.

La commission arrive à un tournant. Elle baisse en effectif et je fais appel à candidature pour permettre la continuité de l'organisation de sorties. »

Pour la saison 2020-2021 :

- *séjour aux Etables en Haute-Loire*
- *séjour à Belle Ile en Mer*
- *séjour à Prémanon*

Ces trois séjours étaient complets.

« Si vous souhaitez que ces activités perdurent dans les années à venir, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillons au sein de la Commission Pleine Nature pour étoffer les activités avec nos partenaires VVF et HOTANSA. »

Le COREG finance une formation « Accompagnateur de Randonnée » pour la saison 2021-2022, qui est donc gratuite pour les participants.

Le projet APA : Régine JOANNES et Laura BOISROND

Action prioritaire du CODEP pour la saison 2021-2022, en continuité de ce qui est déjà engagé depuis plusieurs saisons, il met en place des actions de développement concernant l'APA et les personnes bénéficiant du Sport sur Ordonnance.

Ce qui est déjà réalisé :

- *participation au développement des compétences des éducateurs sportifs GV, avec le COREG qui a mis en place le Module Commun APA. Une trentaine d'éducateurs déjà formés.*
- *accompagnement à la mise en place de projets spécifiques dans les associations avec la création de séances APA, la constitution de dossiers de demande de subventions, ...*
- *création d'un lien étroit avec les coordonnatrices du PEPS pour le référencement de nos clubs.*
- *création d'un réseau APA.*

Ce qui va être réalisé pendant la saison 2021-2022 :

- *pérennisation des actions déjà mises en place.*

- développement d'outils de communication pour créer des partenariats afin de faire reconnaître l'EPGV auprès du milieu médical.
- renforcement et développement du réseau APA.

Le CODEP met en avant cette dernière action en proposant 2 rencontres dans le cadre de ses animations territoriales :

- l'une à destination des éducateurs sportifs non formés et des dirigeants intéressés par le projet,
- l'autre dédiée aux éducateurs sportifs formés et leurs employeurs EPGV.

Participer à ces rencontres permettrait aux clubs :

- d'enrichir leur projet associatif.
- de proposer une offre d'activité « Sport sur Ordonnance » afin d'accueillir de nouveaux adhérents.
- d'être référencé « APA » et de développer de nouveaux partenariats.

Question d'un club : *Qui s'occupe du réseau médecin ? Comment les médecins qui vont prescrire sont au courant que l'APA existe ? Est-ce que c'est vous qui vous en chargez ou est-ce que ce sont les dirigeants et les animateurs ?*

Réponse : *Le CODEP va accompagner les clubs en entrant en contact avec l'Ordre des médecins, par exemple, pour faire la promotion des associations APA. La Fédération a mis en place un courrier spécifique rédigé et signé par le médecin fédéral, que nous allons diffuser au réseau. Pour l'instant, tout reste encore à construire. On en est encore au démarrage de l'APA et du PEPS en Nouvelle-Aquitaine, qui a pris du retard avec la crise sanitaire.*

Question d'un club : *Pour les adhérents, puisque c'est une prescription, quel est le mode de financement pour eux quand ils viennent à ces séances ?*

Réponse : *Aucune prise en charge de la Sécurité Sociale mais certaines mutuelles proposent une prise en charge forfaitaire : l'adhérent doit se renseigner auprès de sa mutuelle. Le club peut également faire une demande de subvention dans le cadre du PSF, afin de pouvoir octroyer une remise sur la cotisation.*

Question d'un club : *Pour l'animateur qui ferait des cours APA, est-ce qu'il faut faire une rémunération différente par rapport à la gym normale ?*

Réponse : *Non, c'est comme un animateur qui est formé Senior ou Pilates mais ça reste à négocier avec lui. Pour être précis, les cours référencés PEPS ont un cahier des charges prédéfinis avec des tests à diverses périodes pour lesquels il faudra rémunérer l'animateur en plus mais les séances non référencées ne sont pas soumises à ce cahier des charges. Le taux horaire ne devrait pas être augmenté.*

Témoignage : *Je fais partie de la trentaine d'animateurs formés APA, ça m'a permis de faire de la marche avec 4 adhérentes (qui font déjà partie de la gym habituellement mais qui ont eu une prescription médicale) quand toutes les activités étaient arrêtées à cause du COVID.*

L'APA faisait partie des dérogations accordées pendant les différents confinements. L'APA, ce n'est pas forcément créer une séance en plus mais seulement enrichir les compétences de l'éducateur sportif pour un accueil plus serein de ce public.

BUDGET 2021-2022

Les documents comptables sont annexés à ce procès-verbal.

Marie-Andrée CHAMBON, Trésorière, présente ce budget.

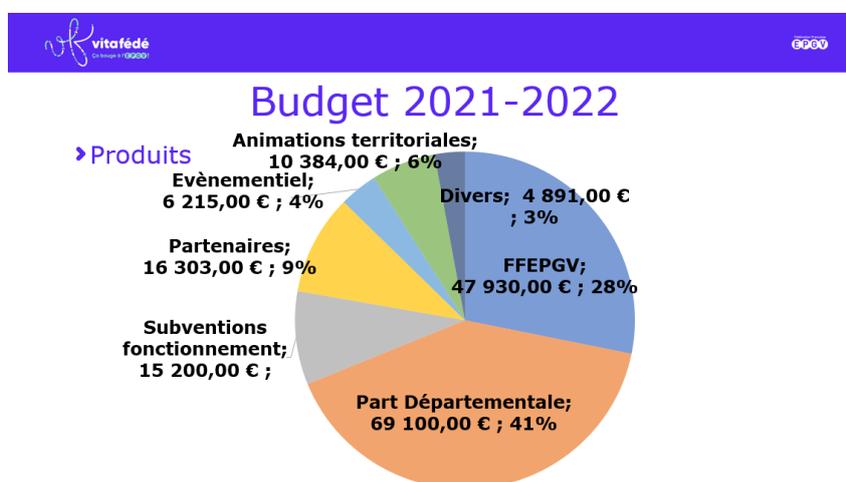
Ce budget a été établi sur la base de 16 000 licences.

Les Produits :

Les Produits du budget 2021-2022, en dehors de la part fédérale sur licences, sont estimés à 170 000 € répartis notamment comme suit :

- 41 % pour la part départementale de 4,30 € versée par les clubs.
- 28 % d'aide de la Fédération.
- 9 % de partenariats (Gym Entreprises, ASEPT).
- 4 % Evènementiel.

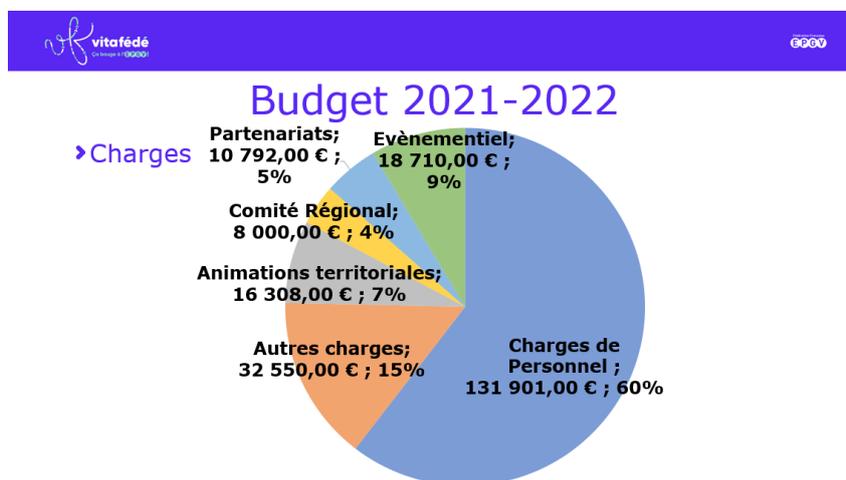
Ce montant de produits est différent de celui en grandes masses, présenté lors de l'AG de décembre 2020 et qui était basé sur 20 500 licences.



Les Charges :

Les charges 2021-2022 seraient de 218 000 € (un peu moins que le prévisionnel en grandes masses présenté lors de l'AG de décembre 2020), réparties notamment comme suit :

- 60 % en charges de personnel
- 21 % pour le partenariat, l'Evènementiel et les animations territoriales
- 15 % en charges diverses de fonctionnement



Le budget 2021-2022 est déficitaire de 48 000 €. Les fonds propres du Comité seront de nouveau utilisés pour pallier ce déficit.

La trésorerie, qui était de 297 000 € au 31/08/2019, de 340 000 € au 31/08/2020, est de 259 000 € au 31/08/2021, après déduction de la dette à l'URSSAF.

Il est rappelé aux clubs de provisionner cette dette correspondant aux montants des cotisations non prélevées pendant la pandémie, de mars à juin 2020 et d'octobre à juin 2021.

Intervention de Dominique DAUGEY : *L'envoi des échéanciers de l'URSSAF, correspondant au report de paiements des cotisations sur 2020 et 2021, est en cours. Les échéanciers peuvent s'étaler jusqu'au 31/12/2022, voire un peu plus, pour régler ces cotisations. Ne pas hésiter à négocier les échéances avec l'URSSAF.*

Remarque d'un club (Sainte Foy Gym) : *Contact pris avec l'URSSAF concernant cette dette. Lors de l'entretien, il est demandé de payer impérativement la part salariale et ensuite demande possible d'un échéancier pour la part patronale*

Réponse de Dominique DAUGEY : *Quand on est au CEA, les reports de paiement ont été faits automatiquement par l'URSSAF qui a décidé, du fait de la pandémie, de stopper tous les prélèvements. Ce sont eux qui vont faire l'objet d'un échéancier. Cela concerne la part patronale et la part salariale. Sur les autres reports de paiement non décidés par l'URSSAF, il faut effectivement payer la part salariale.*

Remarque d'un club (Artigues) : *Contact en mai 2021 avec le CEA car pas de prélèvement des cotisations, qui confirme que c'est l'Etat qui a bloqué ces prélèvements. Par contre, il y avait 13 000 € de dette à l'URSSAF car la demande pour l'exonération des charges n'avait pas été faite. Après avoir demandé l'exonération des charges due depuis février 2020, tous les bulletins de salaire ont été refaits avec pour certains mois pas de charges salariales et la dette a été réduite de moitié. Il ne faut donc pas hésiter à les contacter.*

Remarque de Liliane ESPINAT concernant la présentation du budget : *Dans le dossier préparatoire, je n'ai pas les mêmes chiffres que présentés aujourd'hui ?*

Réponse : *Comme il est dit au début de la présentation, cela est dû au fait qu'il a été enlevé la part fédérale sur les licences, qui s'élève à 311 000 €, ce qui fait tomber les recettes de 481 000 € à 170 000 €. Le même montant a bien sûr été déduit des charges.*

APPROBATION DU PROJET ET DU BUDGET 2021-2022

En l'absence d'autres remarques et de questions, le projet et le budget 2021-2022 sont soumis à l'approbation.

L'Assemblée Générale approuve-t-elle le projet et le budget pour la saison 2021-2022 ?

Le projet et le budget 2021-2022 sont adoptés à l'unanimité

PART DEPARTEMENTALE 2022-2023 ET BUDGET EN GRANDES MASSES 2022-2023

Les documents comptables sont annexés à ce procès-verbal.

Françoise LAVAUD, Trésorière Adjointe, présente ce budget.

Ce budget a été établi en tenant compte de l'augmentation de la part départementale de 0,10 € soumise aux votes ce jour. En cas d'approbation, celle-ci passerait de 4,30 € à 4,40 €.

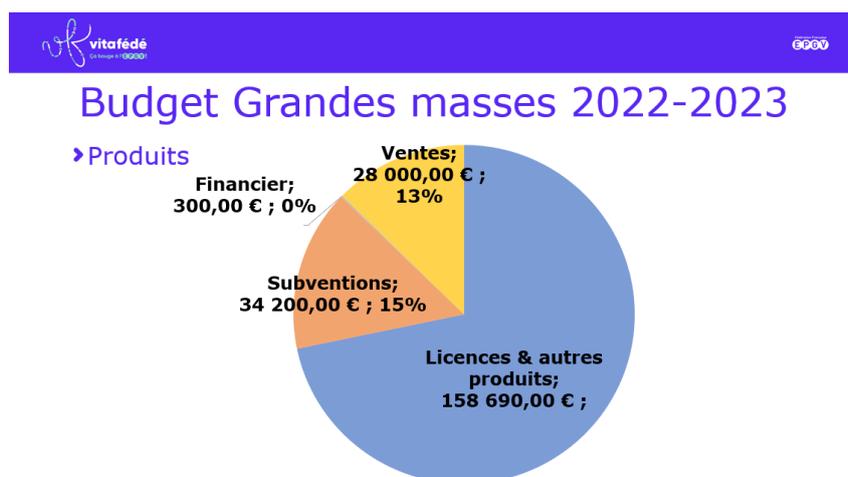
Cette augmentation avait déjà été votée pour 2021-2022 mais n'a pas été appliquée.

Ce budget est également établi sur la base d'un retour à la normale pour les licences soit 21 000 (*), ainsi que pour les manifestations et les subventions. Le total du budget est de 141 190 € (hors part fédérale sur les licences en Produits et en Charges).

(*) Pour rappel, en 2019-2020 : 21 500 licences, en 2020-2021 : 11 120 licences, en 2021-2022 : 16 000 licences prévues.

Les produits :

L'essentiel des recettes est assuré par la part départementale sur les licences soit 72 % (*)

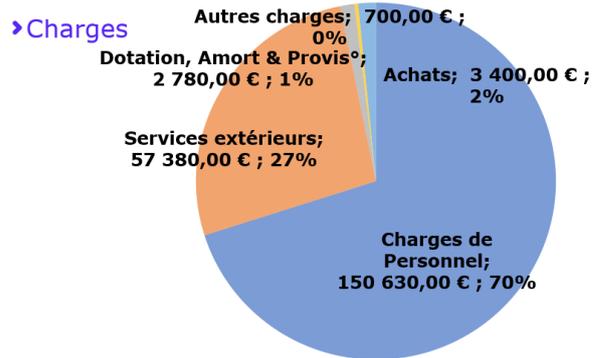


(*) La part départementale sur licences n'a financé que 45 % de nos charges en 2020-2021, contre 75 % en 2019-2020.

Les charges :

L'essentiel des charges est impacté par les charges de personnel soit 68 %.

Budget en Grandes masses 2022-2023



APPROBATION DE LA PART DÉPARTEMENTALE 2022-2023 ET DU BUDGET EN GRANDES MASSES 2022-2023

En l'absence d'autres remarques et questions, la part départementale 2022-2023 et le budget en grandes masses 2022-2023 sont soumis à l'approbation.

1 - L'Assemblée Générale approuve-t-elle l'augmentation de 0,10 € de la part départementale en 2022-2023 ?

2 - L'Assemblée Générale approuve-t-elle le budget en grandes masses 2022-2023 ?

Résultat du vote :

1 - L'augmentation de 0,10 € de la part départementale en 2022-2023 est approuvée à l'unanimité.

2 - Le budget en grandes masses 2022-2023 est approuvé à l'unanimité.

LES CLUBS ONT LA PAROLE

Le Flash : nouvelle formule

Celui-ci a été modifié et se présente désormais sous forme d'une newsletter. Il est toujours envoyé par mail mais plus sous forme de pièce jointe. Le Flash est directement dans le corps de mail dans lequel il y a des liens cliquables pour s'inscrire aux rencontres proposées.

Question posée (Gym Plaisir) : *Quand le prochain Flash sera-t-il envoyé afin d'être vigilant sur sa bonne réception ?*

Réponse : *Il sera envoyé aux alentours du 30 novembre aux dirigeants et aux éducateurs sportifs.*

Avez-vous des suggestions d'amélioration ? Est-ce que vous y trouvez toutes les informations dont vous avez besoin ?

Plusieurs clubs font remonter la non réception du Flash du 5 octobre. Il est précisé que l'adresse de l'expéditeur n'est pas celle du CODEP mais celle de la plateforme utilisée, spécialisée dans l'envoi en masse de newsletters. Ce mail a peut-être été référencé comme spam ou mail commercial.

Question posée : *Le CODEP n'apparaît pas du tout ?*

Réponse : *Le nom du mail c'est « CODEP EPGV 33 » et l'objet du mail pour le Flash du 5 octobre : « Dirigeants EPGV, votre Flash 33 prend une nouvelle forme ».*

Précision : *le Flash est envoyé à chaque membre du Bureau du Club sur l'adresse mail renseignée sur I-Réseau et non sur le mail du club.*

Saison 2021-2022 : comment s'est passée votre rentrée ?

GV Le Teich : *Nous avons des problèmes pour la vérification des Pass' sanitaires, les adhérents n'acceptent pas toujours qu'on les contrôle, pour eux c'est du « flicage ».*

GV Bruges : *Au niveau du Bureau, nous avons décidé, à la rentrée de n'inscrire que les personnes vaccinées. Lors des permanences pour les inscriptions, le Pass' sanitaire a été vérifié systématiquement. On leur a fourni un bracelet de couleur et donc nous n'avons plus vérifié les Pass' sanitaires ensuite.*

GV Podensac : *Nous avons spécifié, dès la reprise des cours, que le Pass' sanitaire était obligatoire. Nous nous sommes calqués sur les règles transmises par le CODEP et nous sommes restés sur ces règles. Il est vrai que certains adhérents sont un peu réticents à nous montrer leur Pass' sanitaire à chaque fois, mais c'est rentré dans les habitudes. Pour nous, c'est lourd aussi mais on joue le jeu. Il faut le faire, on le fait ! Il y a aussi ce problème de 3^{ème} dose qui va arriver et il faut être sûr que le Pass reste valide.*

Remarque de Martine BURGEL : *On s'adapte comme on peut mais on a des obligations. Un cours de gym ne peut avoir lieu que si on respecte ces obligations qui nous sont imposées par le Ministère.*

GV Coutras : *Nous rencontrons le même problème avec les Pass' sanitaires. On a adopté une solution, qui n'est peut-être pas forcément la bonne : on leur demande simplement de le montrer puisqu'on les connaît et qu'on les coche sur la liste quand elles arrivent.*

Remarque de Régine JOANNES quant à l'intervention du club de Coutras : *on ne peut pas se permettre de regarder simplement le Pass, ce n'est pas la règle. Il doit être flashé à chaque cours. S'il arrive quoi que ce soit, c'est le club qui est responsable. Vous risquez une amende.*

GV Le Haillan : *Nous avons contrôlé tous les Pass en début de saison. On a fait une liste en disant que le Pass était ok qu'on leur fait signer en début de cours. D'après ce que vous dites,*

on est dans l'illégalité puisqu'il faudrait flasher à chaque fois. Ce qu'on a demandé à toutes nos adhérentes et on le répète à chaque cours, il faut que dans leur sac, elles aient leur pièce d'identité et leur Pass papier en cas de contrôle. On ne flashe pas le QR Code à chaque cours puisqu'on les a contrôlés une fois.

Remarque de Céline MARTIN : *Un Pass sanitaire c'est un schéma vaccinal complet, dans ce cas le Pass' sanitaire reste valide. C'est également un test PCR négatif valable 72 h. Ça veut dire que, dans ce cas-là, l'adhérent va avoir un Pass sanitaire valide le lundi mais plus le vendredi. Vous n'êtes pas censés savoir qui est vacciné et qui ne l'est pas. Il faut donc vérifier tous les Pass' sanitaires à chaque fois, même pour les personnes qui ont un schéma vaccinal complet.*

GV Le Taillan : *Le Pass' sanitaire comporte plusieurs volets. Il peut y avoir le schéma vaccinal, il peut y avoir également le résultat d'un test négatif mais vous parliez de preuve. Je viens contrôler un cours, je scanne le Pass présenté. Il n'y a aucune preuve du fait que j'ai scanné ou non ? Nous sommes plusieurs permanents avec chacun son téléphone, ce qui fait qu'il est impossible de vérifier qu'on a bien contrôlé tous les Pass et que telle personne a contrôlé tel Pass à telle heure.*

Réponse de Martine CAPDEPUY : *Même soucis rencontré au club de Bègles. Si vous regardez les feuilles de présence/émargement fournies par la Fédération, vous avez en haut à noter le nom du responsable en cas de contrôle. Ça veut dire que si les gens ont émargé c'est qu'ils ont été scannés. C'est de la responsabilité du contrôleur.*

GV Lalande de Fronsac : *On a contrôlé tous les Pass' sanitaires au début. Si une nouvelle personne arrive, on contrôle. On demande en début de cours si quelqu'un a été contacté par la Sécu et si c'est le cas, la personne saura que son Pass n'est plus valable mais entre deux le Pass reste toujours valable. Pour nous petit club, on se base sur la confiance.*

GV Le Teich : *Quelqu'un a-t-il déjà été contrôlé une fois ? Par qui sommes-nous contrôlés ?*

Réponse d'un club : *Nous n'avons pas été contrôlé mais un club privé sur Saint André de Cubzac l'a été par la gendarmerie.*

GV Le Haillan : *Je tenais à dire qu'on insiste auprès des adhérents pour qu'ils aient le Pass sur eux plutôt en format papier car il nous est arrivé que des adhérents n'aient plus de batterie sur leur téléphone et ne pouvaient donc pas le présenter. Dans ce cas, l'accès à la salle a été refusé conformément à la réglementation.*

GV Gradignan : *Pour les Pass, je veux parler des animateurs. Nous avons deux personnes que l'on ne peut plus employer car non vaccinées. Une ne veut pas faire de test et l'autre les faisait mais comme ils deviennent payants, elle ne veut plus les faire. Pour l'une d'elle, elle doit faire le nécessaire et on verra en janvier. Pour l'autre, elle a arrêté d'elle-même l'animation des séances. C'était juste pour parler des animateurs qui posent problème aussi aux associations car ça fait quand même 7 séances impactées. On a pu trouver un remplaçant pour 5 séances mais 2 doivent être annulées.*

GV Saint Sulpice et Cameyrac : *A partir du 15 décembre, pour les personnes de plus de 65 ans, la 3^{ème} dose devra être faite. Pour toutes ces personnes qui ont payées leur cotisation, comment on va procéder à partir du 15 décembre puisque leur Pass sanitaire sera invalide ?*

Réponse de Martine BURGEL : *Quand on fait la 3^{ème} dose, le Pass sanitaire est automatiquement mis à jour. Pour les personnes qui ne feront pas le rappel, il n'y aura pas de renouvellement du Pass' sanitaire.*

GV Lacanau de Mios : *Combien de temps doit-on garder les feuilles d'émargement que l'on fait signer en début de chaque cours ?*

Réponse : *Elles sont à conserver un mois.*

GV Monségur : Nous avons un problème d'aération de la salle. Elle n'a pas du tout d'ouverture, c'est une mezzanine au-dessus du gymnase, très basse de plafond. Ça fait plus d'un an qu'on demande au maire de mettre quelque chose qui nous permette d'aérer la salle. En septembre, nous avons trouvé une salle dans une autre commune mais c'est une solution provisoire. Le maire de Monségur a l'air d'être réticent à mettre quelque chose en place qui nous permettrait de faire notre gym dans cette salle. Malgré notre insistance, les choses restent en l'état.

GV Bassens : Autre sujet : quid des licences qui ont été prises et toujours pas reçues ? 115 pour mon club.

Réponse de Laura DUPUY, en charge des licences au CODEP : Il y a eu un bug au niveau de I-Réseau sur les licences. Sur un moment donné et pour plusieurs clubs, l'envoi automatique des licences ne s'est pas fait. Cette information a été remontée à la Fédération qui essaie de trouver une solution pour que le club ou le CODEP n'ait pas à faire l'envoi licence par licence. Si vous faites partie de ces clubs, envoyez un mail au CODEP afin de faire remonter au service informatique.

GV Saint Denis de Pile : J'ai validé mes licences (jeudi précédent l'AG) et je n'arrive pas à en avoir le détail.

Réponse de Laura DUPUY, en charge des licences au CODEP : C'est normal. A chaque fois que les paniers sont envoyés, ils doivent être vérifiés et validés par le CODEP. Après la validation, vous pouvez accéder à vos adhésions.

GV La Teste : Avez-vous en projet une formation pour le longe-côte ?

Réponse de Martine BURGEL : le CODEP peut vous diriger vers Valérie Roucayrol qui pratique cette activité dans son club dans le Médoc. En termes de formation, je n'ai pas connaissance que cela soit programmé.

Réponse de Valérie ROUCAYROL : L'animatrice a été invitée à venir découvrir l'activité. Le longe-côte, au niveau fédéral, est pris par les randonneurs pédestre. Pour obtenir l'agrément, le Conseiller Technique National est venu valider nos lieux de marche à Soulac et au Verdon. On essaie de mettre en place une formation de « longeurs » mais avec des techniques adaptées pour l'APA, différentes de celles des randonneurs. C'est un travail qui a été amorcé il y a 2 ou 3 ans avec Véronique BAURET du COREG. On invite tous les animateurs qui souhaiteraient se former à venir nous rejoindre.

MISE A L'HONNEUR – TIRAGE AU SORT

Colette NORMAND a souhaité mettre à l'honneur 4 adhérentes de son club :

- Les plus anciennes adhérentes du club qui sont présentes depuis 1985 : Jeanine ETOURNEAU, ancienne Présidente du club et Colette DAUZAN.
- Les licenciées les plus âgées du club : Pierrette VIGNAUD et Claudine CHENUT.

Ces quatre adhérentes sont invitées sur le devant de la scène et reçoivent un bouquet de fleurs et un trophée.

Pour cette Assemblée Générale en présentiel, nos partenaires GEVEDIT, HOTANSA France et VVF Villages nous ont fait le plaisir d'être tous présents et ont une nouvelle fois fait preuve d'une grande générosité en offrant des bons cadeaux et des séjours.

- Les clubs « ESB GV » de Blanquefort, « Tous en forme ! » à Arveyres et « AGV » à Lacanau de Mios, reçoivent les bons d'achat (50, 80 et 100 €) offerts par GEVEDIT.
- Le Club « Gym Volontaire de Saint-Pey » est gagnant du séjour offert par HOTANSA France.
- Le Club « Cocarde Gym et Forme », à St Laurent du Médoc, est gagnant du séjour offert par VVF Villages.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Martine BURGEL déclare que les travaux sont terminés. Elle remercie Colette NORMAND et son équipe de bénévoles pour leur accueil et leur participation à l'organisation de notre Assemblée Générale.

Elle fait de nouveau appel aux clubs pour l'Assemblée Générale de novembre 2022. Le Club GV du Teich est positionné et en attente d'une réponse pour la salle. Le Club de Grayan et l'Hôpital se propose également.

Martine BURGEL finit en remerciant l'assemblée pour son attention. *La matinée a été intense mais notre souhait était de vous faire profiter d'un bel après-midi. Après le repas, nous vous proposons une balade jusqu'au Château de la Rivière.*

Fin de l'Assemblée Générale : 13h00

Régine JOANNES
Secrétaire Générale

Martine BURGEL
Présidente



Exercice 2020-2021

- Bilan au 31/08/2021
- Compte de résultat 2020-2021
- Annexe au Compte de Résultat et au Bilan au 31/08/2021

Exercice 2021-2022

- Budget prévisionnel 2021-2022

Exercice 2022-2023

- Budget en grandes masses 2022-2023

BILAN AU 31/08/2021

ACTIF	EXERCICE 2020/2021			EXERCICE 2019/2020	PASSIF	EXERCICE 2020/2021	EXERCICE 2019/2020
	BRUT	AMORTISS.	NET				
I- ACTIF IMMOBILISE					I- FONDS PROPRES		
LOGICIELS	1 073,00	226,77	846,23	0,00	REPORT A NOUVEAU	296 377,90	284 919,07
MATERIEL TECHNIQUE	196,66	196,66	0,00	0,00	RESULTAT COMPTABLE	-31 382,76	11 458,83
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	6 286,62	5 343,49	943,13	1 260,74	DE L'EXERCICE		
MOBILIER	6 264,07	3 716,32	2 547,75	3 421,26	TOTAL I	264 995,14	296 377,90
					II- PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
IMMOBILISATION S FINANCIERES	22,00		22,00	22,00	PROVISION ENGAGT RETRAITES	4 786,00	4 337,00
TOTAL I	13 842,35	9 483,24	4 359,11	4 704,00	TOTAL II	4 786,00	4 337,00
II- ACTIF CIRCULANT					III- FONDS DEDIES - DETTES		
AVANCES ET ACOMPTES SUR CDES			0,00	250,00	FOURNISSEURS	694,76	751,97
CLIENTS	9 988,00		9 988,00	4 205,25	FOURNISSEURS, FACT. A RECEVOIR	340,00	3 617,40
ORGANISMES SOCIAUX PROD.A RECEVOIR	329,59		329,59	0,00	CLIENTS - ACOMPTES RECUS	171,00	0,00
AUTRES COMPTES DEBIT. DIVERS			0,00	47,17	ORGANISMES SOCIAUX : CEA	68 807,00	21 906,00
COMPTE-COURANT CV GV33	5 000,00		5 000,00	0,00	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	0,00	1 708,09
PRODUITS A RECEVOIR			0,00	0,00	ORGANISMES SOCIAUX CH.A PAYER	1 720,00	1 604,00
CREDIT MUTUEL SUD OUEST CPE CT	13 516,56		13 516,56	125 612,34	AUTRES CHARGES A PAYER	200,00	3 134,88
CREDIT MUTUEL ACTIVEPARGNE PRO	314 804,08		314 804,08	214 481,48	AUTRES COMPTES CREDIT. DIVERS	606,46	11 901,00
TOTAL II	343 638,23		343 638,23	344 596,24	TOTAL III	72 539,22	44 623,34
III- COMPTES DE REGULARISATION					IV- COMPTES DE REGULARISATION		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 193,97		1 193,97	538,00	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	6 870,95	4 500,00
TOTAL III	1 193,97		1 193,97	538,00	TOTAL IV	6 870,95	4 500,00
TOTAL ACTIF (I + II + III)	358 674,55	9 483,24	349 191,31	349 838,24	TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	349 191,31	349 838,24

COMPTE DE RESULTAT 2020-2021

N° Compte	Libellé	Prévisionnel 2020-2021	REALISE 2020-2021	<i>Rappel Réalisé 2019- 2020</i>
<u>PRODUITS</u>				
<u>VENTES & PRESTATIONS</u>				
706000	Ventes Prestations & Repas : Stages	4 720,00	0,00	3 299,00
706300	Ventes Prestations & Repas : Manifestations		0,00	960,00
706400	Ventes articles promotionnels & pédagogiques		365,00	454,00
708400	Mise à disposition de personnel facturée	21 226,00	25 318,00	18 791,21
	Sous-total	25 946,00	25 683,00	23 504,21
<u>SUBVENTIONS d'EXPLOITATION</u>				
741300	FFEPGV - Aide aux projets territoriaux	20 700,00	12 960,00	21 600,00
743100	P.S.F.	4 500,00	4 500,00	3 800,00
743200	Subvention Conseil Général	6 000,00	6 000,00	6 300,00
743800	Autres subventions	300,00	0,00	
	Sous-total	31 500,00	23 460,00	31 700,00
<u>AUTRES PRODUITS de GESTION</u>				
751100	Part FFEPGV Licences (collecte)+Affiliations	329 732,30	221 929,63	425 776,58
751000	Retenues s/licences	51 102,15	32 770,37	63 737,31
756000	Part Départementale s/licences	73 722,00	47 191,00	91 919,40
758200	Cotisations MNSS & CEp.	1 072,00	770,10	3 732,60
758000	Produits divers de gestion courante	0,00	149,47	25,00
	Sous-total	125 896,15	80 880,94	159 414,31
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>				
764100	Intérêts Comptes s/livret B2 TRESOVIV	900,00	322,60	854,51
	Sous-total	900,00	322,60	854,51
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>				
771/772000	Produits exceptionnels et s/exercices antérieurs	0,00	15 770,11	4 590,08
781510	Reprise s/provision départ retraite		106,00	
791300 & 400	Transferts de Charges de Personnel-Activité partielle		5 092,89	
791500	Transferts de charges exploit.: Contrat Profess.	9 000,00	6 666,60	1 249,05
	Sous-total	9 000,00	27 635,60	5 839,13
	TOTAL PRODUITS	522 974,45	379 911,77	647 088,74

N° Compte	Libellé	Prévisionnel 2020-2021	REALISE 2020-2021	Rappel Réalisé 2019-2020
<u>CHARGES</u>				
	<u>ACHATS</u>			
606300	Achat petit matériel	300,00	277,34	338,12
606400	Achat Fournitures Administratives	1 350,00	1 010,95	432,51
606800	Achat autres fournitures (matériel sanitaire)	800,00	269,86	683,68
607100	Achat articles promotionnels, pédagogiques	1 524,00	75,00	5 079,50
	Sous-total	3 974,00	1 633,15	6 533,81
	<u>SERVICES EXTERIEURS</u>			
613200	Locations immobilières	160,00	160,00	152,45
613280	Locations salles p/manifestations, animations	2 424,00	0,00	1 973,50
613500	Locations véhicules			263,60
613510	Location Photocopieur	3 900,00	3 374,36	3 660,67
615200	Entretien, réparations locaux	4 236,00	4 036,29	3 919,33
615600	Maintenances	1 350,00	1 390,25	827,47
616000	Prime d'assurances	700,00	385,20	689,57
618000	Documentation	0,00	148,00	109,00
618500	Frais de colloques, séminaires, conférences	90,00	0,00	40,00
	Sous-total	12 860,00	9 494,10	11 635,59
	<u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u>			
622600	Honoraires intervenants extérieurs	1 510,00	780,00	2 349,74
622610	Reversement à COREG NA	9 500,00	5 459,00	10 627,50
622620	Honoraires Autres		2 340,00	
622810	Frais formations salariés	0,00	544,64	168,74
622820	Frais formations animateurs	2 550,00	336,00	1 866,00
623310	Salons & Evènements	600,00	0,00	600,00
623400	Cadeaux	2 510,00	539,06	160,00
623600	Catalogues, dépliants, imprimés	940,00	653,28	407,35
623800	Pourboires & dons courants	200,00	200,00	200,00
625110	Frais de déplacements salariés	5 401,00	1 781,90	4 394,11
625120	Frais de déplacements élus	3 730,00	2 197,68	2 789,34
625200	Frais d'hébergement	0,00	0,00	0,00
625700	Frais de réceptions, représentations	3 860,00	692,32	7 205,90
626100	Frais postaux, affranchissement	1 255,00	2 131,43	1 119,09
626200	Frais de télécommunication	3 100,00	3 585,26	2 832,73
627000	Services bancaires & assimilés	195,00	43,64	21,65
628100	Cotisations professionnelles (CDOS, CoSMoS, ASEPT, ...)	0,00	235,00	185,00
	Sous-total	35 351,00	21 519,21	34 927,15
	<u>Impôts & Taxes</u>			
633300	Participation formation profess.continue	2 517,93	2 786,28	2 036,32
	Sous-total	2 517,93	2 786,28	2 036,32

N°Compte	Libellé	Prévisionnel 2020-2021	REALISE 2020-2021	Rappel Réalisé 2019-2020
	<u>Charges de Personnel</u>			
641100	Salaires bruts & primes	115 350,00	120 663,93	109 710,99
641800	Contrat professionnalisation	17 000,00		
645xxx	Charges patronales	37 395,00	26 525,97	32 829,14
647500	Médecine du Travail, Pharmacie	870,00	133,20	836,70
	Sous-total	170 615,00	147 323,10	143 376,83
	<u>Autres charges de Gestion</u>			
651100	Reversements à FFEPGV	329 732,30	221 929,63	425 776,58
651800	Achat Licences animateurs		121,10	
657200	Aides aux Clubs affiliés	7 000,00	3 700,00	1 040,00
657400	Aide Clubs-Solidarité COVID 19		0,00	5 948,00
657300	Participation aux actions "Pleine Nature"	0,00	150,00	
658000	Charges div.gestion courante	0,00	37,71	346,92
	Sous-total	8 490,00	4 008,81	7 334,92
	<u>Charges Exceptionnelles</u>			
675000	Charges sur exercices antérieurs	0,00	26,36	461,00
	Sous-total	0,00	26,36	461,00
	<u>Dotations Amortissements & Provisions</u>			
681120	Dotations aux Amortiss.Immos corporelles	1 711,00	2 018,89	2 110,71
681500	Dotations aux provisions engagements retraites	784,00	555,00	1 437,00
	Sous-total	2 495,00	2 573,89	3 547,71
	TOTAL CHARGES	566 035,23	411 294,53	635 629,91
	RESULTAT	-43 060,78	-31 382,76	11 458,83
	<u>Contributions volontaires en nature :</u>			
	<u>Ressources</u>			
871000	Prestations en nature	21 600,00	31 400,00	30 200,00
875000	Bénévolat	28 825,04	32 364,00	27 900,00
		50 425,04	63 764,00	58 100,00

ANNEXE AU COMPTE DE RESULTAT 2020-2021 ET AU BILAN AU 31/08/2021



COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat de l'exercice 2020-2021 fait ressortir un déficit de 31 383 € (contre un déficit prévisionnel de 43 061 €)

Détail des Produits :

Le total des produits, de 157 982 € (hors part FFEPGV sur licences), est inférieur de 35 260 € par rapport au budget prévisionnel, du fait de :

- la baisse du nombre de licenciés (11 120 en 2020-2021 contre 21 255 en 2019-2020, soit - 47,64 %), ce qui représente une diminution de recettes de 75 695 €
- l'annulation de toutes les manifestations durant toute la saison
- la diminution de 40% du montant de la subvention fédérale (AFPT)

Le maintien du partenariat avec l'ASEPT et la conclusion de nouveaux partenariats (CPAM, CAP 33) a permis de compenser une partie des diminutions ci-dessus.

La part départementale sur les licences a permis de financer 45 % des charges de l'exercice 2020-2021 (contre 75% en 2019-2020 et 70% en 2018-2019).

Les produits exceptionnels, pour 15 770 € correspondent à :

- la réduction de charges patronales de février à mai 2020 = 7 210 €
- l'annulation de dettes sociales antérieures à 2016 non justifiées = 1 708 €
- l'annulation de dettes 2019 dont le règlement n'a pas été mandaté par les fournisseurs = 6 752 €

Détail des charges :

Le total des charges, de 189 365€ (hors reversements sur licences à FFEPGV), est en diminution de - 46 938 € par rapport au budget prévisionnel, du fait, essentiellement :

- de l'annulation des animations et événements prévus pour la saison 2020-2021, ce qui a entraîné une diminution des locations de salles et de véhicules, des frais de déplacements et de réceptions
- de la diminution des charges de personnel du fait :
 - o de l'annulation des salaires des animatrices pour les ateliers et animations qui n'ont pas été réalisés
 - o de la suppression d'1 des 2 contrats de professionnalisation prévus pour le remplacement de la Conseillère de Développement pendant son congé maternité
 - o des réductions de charges URSSAF octroyées pendant la pandémie, pour 6 400 €

Une ligne de charges supplémentaire apparaît sur le compte de résultat 2020-2021 : « Autres honoraires » pour un montant de 2 340 €, correspondant au coût du prestataire engagé pour la validation des votes dématérialisés de l'Assemblée Générale Ordinaire de Décembre 2020.

Le montant reversé au Comité Régional est toujours de 0,50 € par licence, soit un montant total de 5 459 € (contre 9 500 € prévus).

Contributions Volontaires en nature :

Le poste « Bénévolat » correspond à la valorisation du temps passé par les élus au profit du Comité (Comité Directeur, Bureau, Commissions, Groupes de travail, Animations, AG et aides de proximité aux Clubs), soit 2 088 heures à 15,50 €/heure (SMIC + charges sociales)

Le poste « Prestations en nature » correspond à la valorisation :

- des abandons de créances des élus (frais de déplacements non remboursés)
- du complément annuel de loyer des locaux du siège du CODEP, mis à disposition par la Commune de Gradignan (soit 20 400 €)

BILAN

Le total du bilan est de 349 191 €.

Bilan Actif :

La diminution de l'actif immobilisé correspond aux amortissements de l'exercice.

Malgré une augmentation des créances clients (factures des ateliers de fin de saison en attente de règlement au 31/08/21), l'actif circulant reste stable.

Une avance de trésorerie de 5 000 € a été faite au Club Vitalité GV 33, afin de lui permettre de démarrer son activité.

La trésorerie est de 328 321 € (en diminution de 11 773 €). Ce montant est à diminuer de la dette URSSAF de 68 807 € (échéances constatées mais reportées depuis février 2020, qui vont être payées au cours de l'exercice 2021-2022).

Les charges constatées d'avance, de 1 194 €, correspondent à des charges payées sur l'exercice mais concernant l'exercice 2021-2022.

Bilan Passif :

Les fonds propres s'élèvent à 264 995 € correspondant au cumul des résultats depuis la création du CODEP 33, diminués du montant du déficit de l'exercice de 31 383 €.

La dette vis-à-vis du Chèque Emploi Associatif (CEA) a augmenté de 46 901 € (68 807 € contre 21 906 € au 31/08/2020), ce qui correspond aux échéances de charges sociales des mois de Juillet 2020 à Août 2021, reportées en raison du COVID 19 et non réglées au 31/08/2021.

Les autres dettes ont diminué de 19 215 € du fait de l'annulation de dettes antérieures à 2016 et 2019.

Les produits constatés d'avance correspondent :

- à la subvention PSF 2021-2022 perçue avant le 31/08/2021
- aux encaissements d'avance sur inscriptions à GV CAMP' de septembre 2021

BUDGET PREVISIONNEL 2021/2022

N° Compte	Libellé	Prévisionnel 2021-2022	<i>Rappel Réalisé 2020- 2021</i>	Prévisionnel 2021-2022 Grandes masses
<u>PRODUITS</u>				
<u>VENTES & PRESTATIONS</u>				
706100	Ventes Prestations & Repas : Stages	5 939,00	0,00	5 000,00
706300	Ventes Prestations & Repas : Manifestations			1 000,00
706400	Ventes articles promotionnels & pédagogiques	0,00	365,00	
708400	Mise à disposition de personnel facturée	16 302,50	25 318,00	40 000,00
	Sous-total	22 241,50	25 683,00	46 000,00
<u>SUBVENTIONS d'EXPLOITATION</u>				
741300	FFEPGV - Aide aux projets territoriaux	12 960,00	12 960,00	20 000,00
743100	P.S.F.	6 600,00	4 500,00	6 000,00
743200	Subvention Conseil Général	6 000,00	6 000,00	6 000,00
743800	Autres subventions	300,00		
	Sous-total	25 860,00	23 460,00	32 000,00
<u>AUTRES PRODUITS de GESTION</u>				
751100	Part FFEPGV Licences (collecte)	311 665,30	221 929,63	396 000,00
751000	Retenues s/licences	47 929,70	32 770,37	61 295,00
756000	Part Départementale s/licences	69 100,00	47 191,00	90 200,00
758200	Cotisations MNSS & Caisse Epargne	1 132,00	770,10	1 072,00
758000	Produits divers de gestion courante	0,00	149,47	
	Sous-total	118 161,70	80 880,94	152 567,00
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>				
764100	Intérêts Comptes s/livret B2 TRESOVIV	300,00	322,60	950,00
	Sous-total	300,00	322,60	950,00
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>				
772000	Produits s/exercices antérieurs	0,00	15 770,11	
781510	Reprise s/provision retraites	3 459,00	106,00	
791300	Transfert de charges (activité partielle)	0,00	5 092,89	
791500	Transferts de charges exploit.: Contrat Profess.	0,00	6 666,60	
	Sous-total	3 459,00	27 635,60	
	TOTAL PRODUITS	481 687,50	379 911,77	627 517,00

N° Compte	Libellé	Prévisionnel 2021-2022	Rappel Réalisé 2020- 2021	Prévisionnel 2021-2022 Grandes masses
<u>CHARGES</u>				
	<u>ACHATS</u>			
606300	Achat petit matériel	150,00	277,34	
606400	Achat Fournitures Administratives	1 000,00	1 010,95	
606800	Achat autres fournitures (matériel sanitaire)	270,00	269,86	
607100	Achat articles promotionnels, pédagogiques	1 450,00	75,00	
	Sous-total	2 870,00	1 633,15	6 500,00
	<u>SERVICES EXTERIEURS</u>			
613200	Locations immobilières	160,00	160,00	
613280	Locations salles p/manifestations, animations	4 610,80	0,00	
613500	Locations véhicules		0,00	
613510	Location Photocopieur	2 215,12	3 374,36	
615200	Entretien, réparations locaux	4 188,96	4 036,29	
615600	Maintenances	1 517,71	1 390,25	
616000	Prime d'assurances	350,00	385,20	
618000	Documentation	115,00	148,00	
618500	Frais de colloques, séminaires, conférences	0,00	0,00	
	Sous-total	13 157,59	9 494,10	12 500,00
	<u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u>			
622600	Honoraires intervenants extérieurs	2 354,00	780,00	
622610	Reversement à COREG NA	8 000,00	5 459,00	
622620	Autres honoraires	0,00	2 340,00	
622810	Frais formations salariés	0,00	544,64	
622820	Frais formations animateurs	1 680,00	336,00	
623310	Salons & Evènements	1 200,00	0,00	
623400	Cadeaux	2 440,00	539,06	
623600	Catalogues, dépliants, imprimés	1 070,00	653,28	
623800	Pourboires & dons courants	150,00	200,00	
625110	Frais de déplacements salariés	5 679,90	1 781,90	
625120	Frais de déplacements élus	5 240,00	2 197,68	
625200	Frais d'hébergement	952,00	0,00	
625700	Frais de réceptions, représentations	10 041,50	692,32	
625710	Frais AG Fédérale	800,00		
626100	Frais postaux, affranchissement	2 155,00	2 131,43	
626200	Frais de télécommunication	3 600,00	3 585,26	
627000	Services bancaires & assimilés	180,00	43,64	
628100	Cotisations professionnelles (CDOS, CoSMoS, ASEPT)	250,00	235,00	
	Sous-total	45 792,40	21 519,21	38 300,00
	<u>Impôts & Taxes</u>			
633300	Participation formation profess.continue	2 800,00	2 786,28	2 500,00
	Sous-total	2 800,00	2 786,28	2 500,00

N° Compte	Libellé	Prévisionnel 2021-2022	Rappel Réalisé 2020- 2021	Prévisionnel 2021-2022 Grandes Masses
	<u>Charges de Personnel</u>			
641100	Salaires bruts & primes	111 709,82	120 663,93	122 970,00
645100	Charges patronales	31 435,55	26 525,97	
647500	Médecine du Travail, Pharmacie	667,80	133,20	41 573,00
	Sous-total	143 813,16	147 323,10	164 543,00
	<u>Autres charges de Gestion</u>			
651100	Reversements à FFEPGV	311 665,30	221 929,63	396 000,00
657500	Reversement Association caritative	2 000,00	0,00	
651800	Achat licences animatrices	0,00	121,10	
657200	Aides aux Clubs affiliés	4 900,00	3 700,00	5 000,00
657300	Participation aux actions "Pleine Nature"	300,00	150,00	
658000	Charges div.gestion courante	0,00	37,71	
	Sous-total	7 200,00	4 008,81	5 000,00
	<u>Charges Exceptionnelles</u>			
675000	Charges sur exercices antérieurs	0,00	26,36	
	Sous-total	0,00	26,36	
	<u>Dotations Amortissements & Provisions</u>			
681110/120	Dotations aux Amortissements	2 095,00	2 018,89	1 300,00
681500	Dotations aux provisions egagements retraites	533,00	555,00	874,00
	Sous-total	2 628,00	2 573,89	2 174,00
	TOTAL CHARGES	529 926,46	411 294,53	627 517,00
	RESULTAT	-48 238,96	-31 382,76	0,00

BUDGET 2022/2023

Grandes masses

N° Compte	Libellé	Rappel Prévisionnel 2021-2022	Prévisionnel 2022- 2023 Grandes masses
<u>PRODUITS</u>			
	<u>VENTES & PRESTATIONS</u>	22 242	28 000
	<u>SUBVENTIONS d'EXPLOITATION</u>	25 860	34 200
	<u>AUTRES PRODUITS de GESTION</u>	118 162	158 690
	<u>PRODUITS FINANCIERS</u>	300	300
	<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	3 459	0
	TOTAL PRODUITS	481 688	641 190
<u>CHARGES</u>			
	<u>ACHATS</u>	2 870	3 400
	<u>SERVICES EXTERIEURS</u>	13 158	13 500
	<u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u>	45 792	43 880
	<u>IMPOTS & TAXES</u>	2 800	2 870
641100	Salaires bruts & primes	111 710	114 000
645100	Charges patronales	31 436	33 060
647500	Médecine du Travail, Pharmacie	668	700
	<u>CHARGES de PERSONNEL</u>	143 813	147 760
	<u>Autres charges de Gestion</u>	7 200	7 000
	<u>Charges Exceptionnelles</u>	0	0
	<u>Dotations Amortissements & Provisions</u>	2 628	2 780
	TOTAL CHARGES	529 926	641 190
	RESULTAT	-48 239	0



En partenariat avec :

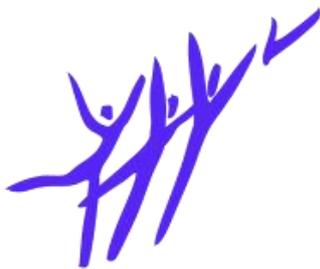


Hotansa



Crédit Mutuel
du Sud-Ouest





Fédération Française

EPGV

COMITÉ DÉPARTEMENTAL
GIRONDE

Comité Départemental FFEPGV de la Gironde

96 rue de Beausoleil - BP 36

33171 Gradignan Cedex

05.56.89.51.72